

*Administration financière—Loi*

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** monsieur le Président, je suis content que nous en ayons terminé avec les problèmes de procédure. Cette journée ne sera pas facile. A notre arrivée à la Chambre, nous avons reçu cette série d'amendements que nous devons étudier à l'étape du comité plénier. Comme ils ne sont pas imprimés au *Feuilleton*, je crois que nous allons devoir en donner lecture pour qu'ils figurent au compte rendu.

Ce projet de loi apporte à la loi sur l'administration financière des modifications qui ont été jugées nécessaires à l'issue d'une longue série de rencontres et de nombreuses heures de délibérations entre le vérificateur général, son personnel, le comité permanent des comptes publics ainsi que le Conseil du Trésor. Il s'agit de modifications d'ordre administratif qui visent probablement à nous faire quitter l'ère de la plume d'oie pour entrer dans l'ère de l'ordinateur, comme l'a dit le contrôleur général. Ce sont des changements d'ordre technique.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lang) a eu l'amabilité de m'accorder un entretien en ma qualité de critique de l'opposition officielle pour le Conseil du Trésor, et nous avons discuté de ces questions pendant plusieurs heures. Le contrôleur général m'a assuré que chacun de ces amendements était nécessaire. Je tiens à dire simplement que tous ces amendements doivent répondre aux objections que le bureau du vérificateur général a exprimées à l'égard du projet de loi C-96 tel qu'il a été imprimé, et ils sont loin d'y parvenir.

Je dois dire tout d'abord que l'une des questions sur lesquelles nous achoppons à l'étape des négociations était l'article 3. Nous avons eu des problèmes à nous entendre sur cet article. Le libellé m'en a été soumis par le contrôleur général. Je suppose que c'est ce libellé, tendant à modifier l'article 3 en fonction des objections que nous avons, qui figure dans groupe d'amendements. Le président du Conseil du Trésor (M. Gray) fait signe que oui. Cette question est donc réglée.

• (1125)

Au fil des années, depuis, je suppose, que le vérificateur général, M. Macdonell, a signalé en mars 1976 à quel point les dépenses étaient effrénées, un groupe d'étude très assidu dont faisait partie monsieur le vice-président a analysé les procédures et les attitudes afin que l'on puisse reprendre la situation en mains. Si je prends la parole ici, c'est que je m'inquiète beaucoup de ce qui est arrivé à notre gouvernement et de ce qui arrivera à notre pays si, d'une façon ou d'une autre, les députés n'arrivent pas à prendre une nouvelle orientation et une nouvelle attitude—et il devra s'agir d'une attitude apolitique—afin d'endiguer les dépenses excessives du gouvernement fédéral. Le gouvernement en poste n'est pas nécessairement le seul responsable, mais il doit reconnaître qu'il est pour quelque chose dans ce qui est arrivé au pays dans les quatorze dernières années. Le problème prend aujourd'hui des proportions alarmantes.

Le 13 août 1969, le premier ministre (M. Trudeau) a admis que, par leur attitude, les gouvernements du Canada et des autres pays occidentaux allaient gravement accentuer les problèmes des pauvres, des malades et des personnes âgées. Je supplie ici tous les députés des Communes, ceux de mon parti, ceux du Nouveau parti démocratique, ceux du parti ministériel et les indépendants, de se convaincre que pour reprendre en mains le système, il nous faudra modifier nos attitudes. Nous, tous et chacun des députés, sommes à blâmer. Nous sommes

les hommes politiques. Nous faisons des promesses à nos électeurs et nous sommes fiers de ce que nous pouvons faire pour nos circonscriptions. Il y a des députés qui sont fiers de ce qu'ils obtiennent ici pour leurs électeurs. Ce sont là, semble-t-il, les rapports qui doivent exister entre les Canadiens et leurs hommes politiques. Les premiers semblent se contenter de demi-vérités.

J'estime, monsieur le Président, qu'il en sera bientôt fini de tout cela. Ce dont il est question ici, dans ce projet de loi, n'est qu'un début. Tout ce que nous faisons, c'est régler les aspects techniques de la loi sur l'administration financière, de façon à promouvoir les nouvelles notions de donnant-donnant que nous avons adoptées dans notre loi sur le vérificateur général et dans les modifications à la loi sur l'administration financière qui nous ont donné le contrôleur général et qui permettront au bureau central du Conseil du Trésor et au bureau du contrôleur général de fonctionner et de vaincre les handicaps, les abus et les lacunes que le vérificateur général signale depuis quelques années déjà.

Je n'ai aucune difficulté à souscrire au projet de loi. Notre parti va l'appuyer, afin qu'il puisse être adopté en une seule journée. Cependant, je voudrais qu'on aborde et comprenne chaque aspect de cette mesure. Il est bon que les députés saisissent exactement le sens de ce que nous faisons ici.

Je voudrais profiter de l'occasion pour lancer un appel. En tant que pays du monde occidental, nous sommes dans une impasse. Je viens tout juste du comité permanent des prévisions budgétaires en général qui interrogeait le secrétaire du Conseil du Trésor. Je comprends que le président du Conseil du Trésor était à préparer la journée d'aujourd'hui à la Chambre, mais il est malheureux qu'il n'ait pas été au comité ce matin, car le comité permanent des prévisions budgétaires en général est un comité de la Chambre qui examine les questions de politique. Nous interrogeons les sous-ministres de premier plan comme le secrétaire du Conseil du Trésor, au comité permanent des comptes publics et là nous sommes apolitiques et ne nous occupons pas de politique. Cependant, étant donné le dilemme dans lequel notre pays se trouve pris à l'heure actuelle, malgré l'avertissement lancé par le premier ministre dès 1969, tout l'appareil gouvernemental est hors de contrôle. Malgré l'avertissement du vérificateur général en mars 1976, la situation est pire en 1983 et des mesures correctives doivent être prises. Nous devons mettre de côté notre sectarisme et nous mêler, à titre d'hommes politiques, de l'administration de l'appareil gouvernemental fédéral.

• (1130)

Selon moi, et je ne suis pas le seul à le penser, si nous poursuivons dans la voie actuelle, tout l'appareil gouvernemental va s'effondrer entraînant avec lui toutes les politiques sociales dont nous sommes si fiers au Canada. Nos pensions vont disparaître. Nous ne pourrions redonner de la vigueur à notre pays que si l'appareil gouvernemental est moins lourd et plus efficace, comme le réclame notre projet de loi qui demande que nous en ayons pour notre argent. Je crains fort pour les Canadiens si nous poursuivons dans cette même voie, car nous faisons du tort à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins, ceux qui doivent compter sur leurs pensions pour conserver un niveau de vie bien modeste au crépuscule de leur vie. Le Canada n'est pas le seul dans cette situation, monsieur le Président. D'autres pays ont essayé de façon trop volontaire et